

## Tous acteurs de la santé au travail !

Vous êtes le premier acteur de votre santé au travail et de votre avenir professionnel.

### Santra Plus

- L'équipe pluridisciplinaire de santé au travail
- L'ergonome
- Le psychologue du travail
- L'assistant de service social
- La cellule PDP\*

vous accompagnent dans la recherche de solutions professionnelles adaptées à votre état de santé.



### Les partenaires externes

- Cap emploi 76
- CARSAT
- AGEFIPH
- Assurance maladie...

s'associent pour faire reconnaître le handicap, apporter des solutions et des subventions pour le maintien en emploi...



## \* Une Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Nouveau

Son objectif est d'optimiser la coordination des acteurs de prévention internes et externes à Santra Plus dans la recherche de solutions adaptées, individuelles et collectives.

Composée de médecins du travail, d'infirmiers en santé au travail, de préventeurs en santé au travail et d'une assistante administrative ; cette cellule vient en appui à votre équipe pluridisciplinaire de santé au travail.



## Contactez-nous

 02 32 74 94 94

 3 rue des Sports  
76700 Gonfreville L'Orcher

 [www.santraplus.fr](http://www.santraplus.fr)

 [cellule.pdp@santraplus.fr](mailto:cellule.pdp@santraplus.fr)



## Prévenir la Désinsertion Professionnelle

vous rencontrez des difficultés au travail...

  
**Santra Plus**  
Prévention • Santé • Travail

## La PDP, De quoi parle-t-on ?

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle a pour objectif d'éviter le risque de perdre votre emploi à la suite d'une altération ou d'une aggravation de votre état de santé, qui peut être d'origine professionnelle ou non.



## Comment Anticiper ?

### Vous êtes en activité

#### Visite à la demande du salarié

En cas de problématique de santé au travail, sans obligation d'en informer votre employeur, en contactant Santra Plus

*Votre employeur et votre médecin du travail peuvent aussi proposer une visite à leur demande.*

#### Visite de mi-carrière

Entre 43 et 45 ans

Prévention du vieillissement au travail en tenant compte :

- De votre âge et de votre état de santé
- De votre poste de travail
- Des expositions aux risques professionnels

Nouveau

**ANTICIPER  
AGIR  
S'ENGAGER**

## Comment Anticiper ?

### Vous êtes en arrêt

(d'au moins 30 jours)

#### Visite de pré-reprise

##### C'est quoi ?

Consultation médicale effectuée par le médecin du travail pour préparer l'éventuel retour à votre poste de travail

##### Quel est l'objectif ?

Evaluer votre situation et vous orienter vers des professionnels spécialisés (assistant social, psychologue du travail... ) pour contribuer à votre maintien en emploi

##### Qui peut la demander ?

- Vous
- Votre médecin traitant
- Votre médecin du travail
- Médecin conseil de l'Assurance Maladie

#### Rendez-vous de liaison

A votre initiative ou celle de votre employeur

Nouveau

Rdv avec votre employeur en associant, éventuellement, Santra Plus

L'objectif est de vous informer sur :

- La visite de pré-reprise
- L'aménagement de votre poste de travail
- L'aménagement de votre temps de travail...

**Agir plus tôt pour une meilleure prise en charge**